



une brève présentation de  
LA LITURGIE DE  
L'EGLISE  
PROTESTANTE UNIE  
DE FRANCE

## La Liturgie

L'emploi du mot liturgie, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, remonte au XVIème et XVIIème siècles (ordre du culte chrétien, ensemble des éléments de ce culte...).

En grec classique, le terme désignait un service public accompli au bénéfice de tout le peuple, par exemple l'organisation de jeux publics, ou parfois le culte rendu aux dieux par toute la cité.

Dans la version des LXX (il s'agit de la traduction grecque de l'Ancien Testament appelée « La Septante », soit en chiffres romains : LXX) le mot est souvent employé à propos des fonctions cultuelles des prêtres juifs dans le Temple (voir le livre biblique de l'Exode). Dans le Nouveau Testament on retrouve ce terme pour désigner le culte juif, mais il est appliqué aussi au ministère du Christ (Heb 8,2 & 4), au sacrifice spirituel des croyants s'offrant eux-mêmes à Dieu (Rom 15,16 ; Ph 2,17). Une fois seulement le terme évoque une célébration du culte chrétien.

Ce serait une illusion d'imaginer qu'il aurait existé à l'origine « une » liturgie dont auraient dérivé par la suite toutes les autres liturgies. Dès le début de l'Eglise prévaut une certaine diversité. Les communautés ont la liberté d'inventer les textes de leur prière et d'organiser leur culte. Ceci s'applique de même à la célébration eucharistique ; déjà le Nouveau Testament fournit des versions différentes de l'institution qui sont moins des relations d'un même évènement que des formulaires liturgiques élaborés par différentes communautés.

Cette diversité va constituer la grande richesse de la liturgie de toute l'Eglise aujourd'hui : elle est le signe de son enracinement communautaire et l'expression de la foi vivante des chrétiens.

La liturgie et le culte se trouvent donc placés sous la responsabilité de toute la communauté. Il est important de les penser et de les porter ensemble : c'est une œuvre commune de l'Eglise que d'organiser un temps et un lieu pour la célébration du culte, aussi chaque personne ou chaque groupe en charge de cette responsabilité veillera au bon ordre des choses et du déroulement de la célébration : les pasteurs, les fidèles ayant un mandat pour la célébration du culte, les conseils presbytéraux, les équipes liturgiques, sont ici directement concernés. Ainsi l'Eglise, c'est-à-dire l'ensemble des fidèles, devient elle-même prêtre et vit le sacerdoce universel. Elle reconnaît l'importance du ministère de la Parole et le confie en particulier à ses pasteurs.

Outre la dimension communautaire de la liturgie, il faut en souligner la dimension publique : le culte ne concerne pas seulement les personnes qui y sont rassemblées ; il a valeur de représentation et de témoignage, même pour ceux qui n'y viennent pas.

Il représente un espace et un temps de liberté reconnu et défendu : il témoigne d'une parole de salut qui concerne toute personne dans la société et dans le monde.

En ce sens la fonction publique du culte est aussi bien service de Dieu que service des hommes, acte spirituel, social et politique.

Enfin la liturgie est le lieu et le moment d'une communion. Ecartant ce qui contribue à rendre obscur le langage, refusant ce qui divise les participants, ou ce qui pourrait être perçu comme une médiation de type cléricale, la liturgie permet et favorise, par une communication aisée, l'expression de la communion de l'Eglise.

L'effort de la Réforme, par les changements qu'elle a mis en œuvre, est à poursuivre aujourd'hui encore (langage, gestes et symboles doivent être compréhensibles pour le plus grand nombre).

## Les origines du culte réformé

La première liturgie réformée connue de langue française date de 1533. Elle était en usage à Genève à la suite notamment des efforts et des réalisations de Guillaume Farel en vue de l'organisation d'un culte régulier, lorsque Jean Calvin y arriva. Cette liturgie paraît avoir été principalement une adaptation des liturgies strasbourgeoises.

C'est donc vers Strasbourg qu'il faut se tourner pour trouver les origines de notre culte réformé.

En 1524 est célébré la première messe en langue vulgaire (en allemand) dans la chapelle Saint Jean de la cathédrale de Strasbourg. La liturgie de cette célébration est la traduction presque littérale de la messe romaine.

Un passage cependant se trouve modifié dans la liturgie de l'eucharistie : il s'agit de l'offertoire où ce qu'on offre, ce n'est plus le pain et le vin, mais où l'Eglise s'offre elle-même dans l'obéissance, en union avec le Christ crucifié.

Cette célébration quelque peu modifiée ne représente qu'une première étape : bien d'autres liturgies vont voir le jour et réformer progressivement la messe romaine.

Des éléments nouveaux vont donc se mettre en place dès les années 1525-1530 et constituer le corps même de la liturgie réformée, aboutissant à celle de 1539. Celle-ci, en allemand, dont le réformateur français va s'inspirer pour célébrer les cultes avec la communauté des réfugiés français à Strasbourg, sera traduite, diffusée à Genève puis de là notamment en France. La première parution de cette liturgie en langue française date de 1540.

Voici quelques-uns des principaux éléments de la liturgie réformée :

- l'introït devient le chant du psaume ;
- le confiteor devient la confession des péchés ;
- l'absolution devient l'annonce du pardon ;
- une large place est faite aux lectures bibliques et à la prédication ;
- la liturgie eucharistique demeure pour l'essentiel identique (excepté l'offertoire) ;
- la Cène n'est plus célébrée que le dimanche ;
- une pratique assez nouvelle se met en place : le chant de l'assemblée. Les moments liturgiques de la messe sont adaptés pour pouvoir être chantés par tous et, d'autre part, le chant des psaumes se développe ainsi que celui des cantiques dont le nombre s'accroît d'année en année.

Le mouvement de la Réforme est donc à l'œuvre dans l'Eglise en Europe. Sur le plan liturgique aussi se manifeste déjà à cette époque une certaine diversité qu'il faut savoir prendre en considération. En Suisse par exemple, dès les années 1525-1528, le réformateur Ulrich Zwingli introduit des pratiques nouvelles concernant le culte : une grande importance est donnée à la lecture de la Bible et à la prédication, aux prières, mais le chant est supprimé et la Cène est célébrée quatre fois par an.

Cette diversité s'inscrit dans des contextes religieux et politiques variés mais il apparaît cependant en France, comme ailleurs, que la liturgie réformée ne peut pas être comprise comme une sorte de *creatio ex nihilo* : elle se trouve enracinée dans la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

S'il n'est pas nécessaire d'évoquer ici toute l'histoire de la tradition réformée concernant la liturgie, ni la grande variété des textes, chants et prières qui seront utilisés au cours des siècles, il faut cependant noter que le XIX<sup>ème</sup> siècle voit se mettre en forme, sous l'impulsion en particulier d'Eugène Bersier, une liturgie qui marquera durablement son temps (1874). Cette création liturgique servira de référence durant de nombreuses années au sein des Eglises réformées de France.

## **La liturgie actuelle l'EPUdF**

En 1938 est créée l'Eglise Réformée de France (ERF), regroupant quatre Unions d'Eglises. Chaque Union d'Eglises entre dans l'unité avec ses propres traditions liturgiques, et, dès lors, il faudra plusieurs étapes pour parvenir à une certaine cohérence dans la manière de célébrer le culte.

En 1948, le Synode national adopte un projet de liturgie du culte dominical. Il s'agit là d'un premier pas vers la publication d'autres textes liturgiques comme ceux concernant le baptême des enfants, la présentation, le mariage et les services funèbres (1959), la confirmation (1960), la consécration-ordination (1961), l'installation du Conseil presbytéral (1962). Le fruit de ces travaux aboutit à la publication de ce qu'on a appelé « la liturgie verte » en 1963.

De 1963 à 1976, la recherche se poursuit et s'enrichit d'un grand nombre de textes. Une nouvelle commission de liturgie est nommée et fait paraître dans le Bulletin d'Information les suggestions, projets et plans de service à mettre à l'essai, afin que toute l'Eglise profite de cette recherche.

En 1976 paraissent les « textes liturgiques » proposés par la commission nationale. Le Conseil national demande en 1981 que la révision de la « liturgie verte » soit menée à bien. Il décide la diffusion aux régions de projets réalisés par la commission (1983) ; ces projets ont été examinés et utilisés par les paroisses, mais l'évaluation qui en a été faite a montré que ces projets ne répondaient pas à l'attente des Eglises locales.

En 1989, le Synode national de Marseille, dont le thème principal fut « le sens du culte », demande au Conseil national, dans sa décision 34, de nommer une commission de liturgie pour qu'elle élabore « un projet de liturgie pour le culte dominical d'abord, pour les services correspondant à des circonstances particulières ensuite, pour la célébration des actes pastoraux enfin ».

La commission désignée a élaboré ce projet. Au terme d'un temps de maturation et d'expérimentation par les Eglises locales, les Synodes régionaux de l'automne 1995 et le Synode national de Mazamet 1996 ont doté l'Eglise réformée de France d'une nouvelle liturgie commune qui est encore reconnue aujourd'hui par l'Eglise Protestante Unie de France (EPUdF) créée en 2013 suite au regroupement de l'Eglise Réformée de France et de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France. Il s'agissait par là :

- De se donner un outil qui signifie l'unité de l'Eglise et exprime sa capacité à célébrer le Dieu de Jésus-Christ, à lui rendre un culte, dans le respect des options théologiques diverses et des sensibilités liturgiques plurielles.
- De disposer d'un document de référence qui, loin de brider la créativité liturgique, doit au contraire la susciter, l'encourager et l'accompagner à tous les échelons de la vie de l'Eglise. La liturgie commune est l'aune à laquelle mesurer la cohérence et la fidélité de productions ultérieures.
- De se doter d'un texte qui rende témoignage de la foi de l'Eglise, non seulement auprès de celles et ceux qui se rassemblent pour le culte, mais également auprès de tous les autres. En ce sens, on peut dire que la liturgie commune fait partie des textes constitutionnels de l'EPUdF ; ils la rendent visible et caractérisent sa place particulière au sein de l'Eglise universelle.

## **Enjeux et exigences d'une liturgie réformée**

La liturgie commune reflète à la fois les convictions de l'Eglise réformée et les décisions synodales concernant le culte. Il ne s'agissait pas de donner corps à l'ensemble de ce qui existe en ce domaine, mais de fixer quelques points de repères essentiels :

- Le respect du message de l'Evangile et particulièrement de cette affirmation qui se trouve au cœur même de la foi protestante : la grâce première de Dieu en Jésus-Christ. Le culte est une rencontre dont Dieu a l'initiative. Il doit donc exprimer dans son déroulement, dans sa progression, comme dans les textes ou chants choisis, cet amour unique, prévenant et gratuit.
- Une exigence de cohérence et d'équilibre. Un culte est un ensemble dont tous les éléments doivent s'articuler les uns aux autres selon une logique interne, avec rigueur théologique, dans une harmonie de vocabulaire et de style, sans répétitions inutiles ou redondances trop souvent relevées, dans un enchaînement qui favorise et appelle la louange, la méditation et la prière. L'exigence de cohérence est une qualité indispensable que doit posséder toute liturgie, pour que le culte soit véritablement, pour chacun et chacune, temps de rencontre et temps de dialogue avec Dieu.
- Le souci de l'édification de la communauté. Le culte demeure une occasion privilégiée d'écoute de la Parole, de partage et de communion où chacun apporte tout ce qui fait sa propre vie, ses joies et ses souffrances. La liturgie doit permettre de se décentrer de soi-même pour se présenter librement devant Dieu et entendre l'appel qu'il nous adresse personnellement et communautairement en vue du témoignage et du service des autres.
- Le respect de la pluralité théologique qui est une des richesses de l'Eglise. Le culte ne peut être l'expression d'une lecture unique et orientée de l'Evangile et de l'histoire du salut. Il ne doit jamais se figer au point de devenir l'enclos de notre confort spirituel ou rituel, mais au contraire demeurer

ouvert, dans sa forme et dans sa visée, au déplacement, à l'inattendu et à la diversité pour la joie du plus grand nombre ; c'est aussi une manière de manifester la liberté de l'Esprit du Seigneur.

- Le souci œcuménique de ne pas évacuer la tradition liturgique qui nous relie à l'histoire de notre Eglise et à l'Eglise universelle. Mais aussi la préoccupation permanente de faire de nos cultes des célébrations qui témoignent de notre foi et de notre espérance auprès des hommes et des femmes, des adolescents et des enfants de notre temps, dans des cadres culturels et dans un langage qui leur soient accessibles. Le culte, sans balayer l'héritage de l'histoire qui nourrit notre vie culturelle, ni rien sacrifier aux critères éphémères de la mode, doit faire entendre au monde contemporain l'aujourd'hui de Dieu.
- Le souci enfin de célébrer le Seigneur par le chant. Un choix équilibré entre les psaumes traditionnels, les cantiques connus mais aussi contemporains ou issus d'autres traditions, favorisera la participation des fidèles à la liturgie et donnera au culte toute sa dimension de louange.

## **Présentation & options de liturgie**

### **Proclamation de la grâce de Dieu**

Dieu est présent en Jésus-Christ : avant même que nous ne le cherchions, il nous a trouvés. C'est lui qui convoque son Eglise et la rassemble. C'est lui qui ouvre le culte. Ainsi celui-ci commence avec la proclamation de la grâce et de l'amour de Dieu en Jésus-Christ ; de même il finira sous la bénédiction. L'assemblée se lève au début du culte pour entendre cette proclamation. Après le chant d'un premier spontané affirmant la présence de Dieu, une courte prière exprime la reconnaissance des fidèles et leur communion avec le Saint-Esprit. En effet, le culte véritable est célébré en Esprit. Plus en avant dans le déroulement de la liturgie, la « prière avant la lecture de la Bible » et la « prière de communion » demandent le discernement de la Parole et de la présence du Christ dans la prédication et dans la Cène. La tradition liturgique de l'Eglise a toujours souligné l'importance de ces « appels à l'Esprit » ou épicleses.

### **Louange**

La louange a une large place dans le culte. Elle se dit et s'exprime particulièrement par l'adoration, la lecture de textes et le chant (cantique de louange ou psaume, notamment celui placé au début du culte et qu'on choisira judicieusement dans le psautier).

Après le chant, l'assemblée est invitée à s'asseoir. Les paroles d'accueil et les indications pratiques, s'il y en a, sont plutôt placées ici afin de préserver toute la première partie du culte à l'adoration.

La louange et la prière s'expriment également par les chants spontanés (normalement entonnés sans être annoncés) qui rythment les différentes parties du culte.

### **Prière de repentance & Déclaration du pardon**

Pour donner à la repentance sa véritable dimension, il convient tout d'abord de ne pas confondre les péchés et le péché : dans la liturgie, la repentance ne se réduit pas seulement à la reconnaissance de nos mauvaises actions (les péchés). Elle signifie que nous reconnaissons dans notre condition humaine l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons de combler par nous-mêmes la distance qui nous sépare de Dieu, et la propension à nous tenir éloignés de lui : c'est la confession du péché.

La repentance comporte bien une dimension morale mais d'abord anthropologique et théologique. Elle nous renvoie à l'attente d'une réponse qui est grâce et pardon du Dieu de Jésus-Christ. Le contraire du péché n'est pas notre bonne conduite ni le bien que nous faisons, mais la grâce et le pardon que Dieu nous donne.

Que la liturgie commence pratiquement par cet acte de repentance indique notre certitude que Dieu reste le principal acteur du culte : Dieu Tout-Autre, Dieu de grâce et de pardon (Rom 5,8).

La déclaration du pardon constitue la réponse attendue dans l'acte de repentance. Elle dit clairement que l'amour de Dieu est à l'œuvre aujourd'hui. L'officiant(e) affirme le pardon par une formule déclarative se référant à un ou plusieurs textes bibliques.

L'assemblée se lève signifiant par ce geste que le pardon de Dieu redresse le fidèle. Un chant spontané permet d'accueillir cette grâce avec reconnaissance.

## Volonté de Dieu

La question est discutée de savoir à quelle place doit se situer la Loi dans la liturgie. On ne trouve la Loi ni dans la messe allemande de Luther, ni dans les liturgies catholiques ou orthodoxes.

Dans la liturgie réformée, il arrive que la loi précède la confession du péché et l'annonce du pardon. Mais d'autres ordres la situent après la prière de repentance et l'annonce du pardon. Par ailleurs, l'affichage des Tables de la Loi, ainsi offertes à la méditation des fidèles, fut longtemps une caractéristique de temples réformés. Quel est le sens de ce débat ?

Les Réformateurs ont distingué trois compréhensions (on dit souvent trois usages) de la Loi. L'usage *civil* sous la forme des lois que se donne la société des hommes, permet d'organiser la vie politique, sociale et économique. L'usage *pédagogique* rappelle que toute tentative d'auto-justification devant Dieu est vouée à l'échec : le commandement amène le croyant à reconnaître son péché et à placer sa confiance dans la seule grâce de Dieu. Au-delà de ces deux usages, les Réformateurs ont divergé.

Calvin et les réformés ont souligné un troisième usage de la Loi. Pour eux, la loi de Dieu exprime l'exigence éthique dans toute sa force, telle que l'Évangile la réinterprète à la lumière de Jésus-Christ. Elle peut donc être porteuse des valeurs évangéliques. Elle n'a pas seulement pour rôle d'amener à la repentance mais d'être comme le mot d'ordre, la règle de vie, la promesse que le Seigneur donne à ses fidèles « libérés de l'esclavage ».

Par contre Luther et certains luthériens ont insisté sur l'inaliénable liberté qui est celle des enfants de Dieu. La vie nouvelle que nous sommes appelés à mener est le fruit de l'Esprit et non des commandements quels qu'ils soient. La Loi, dans son usage pédagogique, ne doit jamais être oubliée, puisque nous sommes toujours « à la fois justes et à la fois pécheurs » ; mais rien ni personne ne peut dicter au croyant sa manière de vivre l'obéissance au Christ.

Il existe donc deux ordres de cultes qui tiennent compte des divers aspects de la compréhension de la Loi, non dans une perspective de rivalité mais de complémentarité. Deux ordres sont ainsi célébrés, un premier qui est plus proche de la compréhension spécifiquement réformée de la loi insistant sur son aspect « éthique », et un deuxième qui est plus proche de la compréhension commune aux traditions réformées et luthériennes de la Loi insistant sur son aspect « pédagogique ».

Au terme de « Loi », il est souvent préféré celui de « Volonté de Dieu », qui paraît source de moins de malentendus et plus immédiatement compréhensible à notre époque. Il est ainsi préférable que cette volonté de Dieu soit exprimée par un texte des Écritures ou inspirée par elles.

## Prière, Lectures & Prédication

Le sens et la place de la prière avant la lecture de la Bible ne sont pas sans importance : cette prière dans la tradition réformée a pour objet de « demander à Dieu la grâce de son Saint-Esprit, afin que sa parole soit fidèlement exposée à l'honneur de son nom et à l'édification de l'Église, et qu'elle soit reçue en telle humilité et obéissance qu'il appartient » (J. Calvin in *Les formes des prières*). Ni prière de louange seulement ni confession de foi, elle est appel à l'aide du Saint-Esprit pour que la prédication reste fidèle à l'Évangile.

Il existe depuis très longtemps des listes de textes bibliques proposés pour la lecture dominicale. Par ce moyen, il s'agit de s'assurer que la plus grande partie possible de l'Écriture sera lue en un temps donné et que les textes essentiels apparaîtront avec une fréquence correspondant à leur importance. L'officiant(e) peut s'aider de telle ou telle liste pour ce qui concerne le choix des textes. Il peut aussi pratiquer, selon l'ancienne tradition réformée et les recommandations des Synodes nationaux de Chantilly (1986) et Marseille (1989), la *lectio continua* (lecture continue et complète d'un livre de la Bible). Il reste cependant libre d'utiliser ou non ces moyens.

## Confession de foi

La tradition liturgique de l'Église a retenu principalement deux textes de confession de foi : le Symbole des Apôtres et le Symbole de Nicée Constantinople.

Le Symbole des Apôtres, du fait de son origine baptismale, est rédigé à la première personne du singulier ; inséré dans la liturgie dominicale dès le VI<sup>ème</sup> siècle, il a notamment été retenu dans les liturgies réformées. Il existe un très grand nombre d'autres confessions de foi anciennes ou contemporaines

manifestant la richesse et la vitalité de la foi de l'Eglise. Les textes proposés dans la liturgie en sont une illustration.

La confession de foi trouve naturellement sa place après la prédication. Elle est en effet liée à la réception commune de la Parole : il convient de passer d'abord sa foi au crible des Ecritures avant de l'affirmer. La confession de foi s'accorde également avec le geste de partage des biens et la prière d'intercession qui suivent.

L'assemblée peut participer activement au dialogue liturgique en disant à haute voix la confession de foi qui lui aura été distribuée.

### **Annonces**

Ici se placent des nouvelles familiales, les annonces concernant la communauté locale et des informations sur la vie, la mission et le service de l'Eglise universelle. Celles-ci viendront nourrir la prière d'intercession.

### **Offrande**

Non pas geste facultatif ou furtif, l'offrande est un témoignage visible de la foi et manifeste l'engagement diaconal des fidèles. Il est souhaitable qu'elle devienne un acte liturgique à part entière. La prière qui la suit marque la reconnaissance de l'Eglise.

L'offrande est habituellement déposée près de la table de communion ou au pied de celle-ci, mais non sur la table afin d'éviter toute confusion entre le repas du Seigneur, don de Dieu, et l'offrande de la communauté.

### **Prière d'intercession**

La prière d'intercession qui remonte au temps des apôtres (1 Tm 2,1-4) est un acte d'engagement et d'espérance : il s'agit essentiellement de la prière de l'Eglise pour le monde présent. Elle engage et mobilise l'Eglise au service de Dieu et de l'humanité dans l'aujourd'hui de sa mission. Elle peut comporter trois thèmes principaux :

- L'Eglise, ses serviteurs et ses fidèles ;
- Les peuples et les dirigeants ;
- Les situations de détresses.

L'intercession est dans la liturgie comme l'écho en prière de la volonté de Dieu exprimée dans la première partie du culte. Elle manifeste l'engagement spirituel et diaconal des chrétiens et se trouve en relation étroite avec le lieu même de la communion et du partage : la Cène. Elle peut être préparée par un ou plusieurs membres de la communauté et peut être placée après la célébration de la Cène. Elle se termine habituellement par le Notre Père.

### **La Cène**

La Cène, du latin *cena*, mot désignant le repas du soir, est un repas en commun où la réalité du partage et de la communion est largement soulignée. Célébrées aux origines de l'Eglise dans le cadre de ce repas du soir, la fraction du pain et l'action de grâces pour la coupe constituent l'élément essentiel de ce rituel enraciné dans la tradition juive.

La pratique des Eglises a, peu à peu, évolué au sujet de la Cène et rares sont celles qui, aujourd'hui, ne la célèbrent pas au moins une fois par mois, conformément aux indications de la Discipline. Bon nombre d'entre elles ont même décidé de la célébrer deux fois par mois, voire chaque dimanche.

Ainsi la Cène n'est plus l'appendice occasionnel d'un culte tout entier axé autour de la prédication. La pratique tend à rejoindre ce que souhaitait Jean Calvin (*Institution Chrétienne* IV,17 § 43-46). Nombreuses et variées sont les raisons qui ont conduit les Eglises réformées à cette évolution. La présence du Seigneur est attestée aussi bien dans la liturgie de la Parole que dans la célébration de la Cène.

## **Quelques indications pratiques concernant la Cène**

Selon la tradition de l'Eglise et pour éviter un doublet, la préface de la Cène est comprise comme confession de foi. Cependant, dans le cas où la Cène est célébrée chaque dimanche, l'officiant(e) garde la possibilité d'introduire une confession de foi au moment prévu après la prédication.

Les cultes où l'assemblée est réunie autour de la table pour le temps de la communion, sont les plus habituels dans notre Eglise. Ils sont l'occasion, pour les participants, de manifester, à ce moment précis du partage, leur engagement personnel par le fait qu'ils se lèvent et forment un cercle : la Cène est ce temps particulièrement significatif où chaque membre de l'assemblée qui y participe est en communion avec le Christ par le partage du pain et du vin.

Les cultes où l'assemblée est réunie autour de la table pour le temps de la communion, mais aussi jusqu'à la fin du culte, signifient aussi tout cela. Cependant deux dimensions nouvelles peuvent être mises en relief :

- La prière d'intercession qui est dite autour de la table fait advenir le monde, ses souffrances et son espérance, au moment même de la communion. Ainsi ce sacrement s'inscrit pleinement dans notre réalité humaine.
- L'assemblée réunie autour de la table figure le peuple de l'Eglise, à l'image d'Israël prenant le repas de la Pâque, debout et rassemblé, mais aussi prêt à sortir et à marcher, confiant, sous la bénédiction de Dieu.

### **Préface**

Elle proclame la gloire de Dieu, prend la dimension d'une véritable confession de foi et peut être comprise comme telle.

### **Rappel de l'institution**

Ce texte biblique rappelle comment Jésus a institué le sacrement. En agissant ainsi, le Seigneur donne à son Eglise un mémorial de sa passion, afin qu'elle le célèbre jusqu'à ce qu'il vienne dans sa gloire.

### **Prière de communion**

L'Eglise demande que la communion qu'elle s'apprête à manifester soit l'œuvre du Saint-Esprit qu'envoie le Père, selon la promesse qu'il a faite.

Au moment de prendre le pain et le vin et de vivre la communion de l'Eglise, l'assemblée peut prononcer la prière du « Notre Père » par laquelle chaque fidèle reconnaît qu'il est enfant de Dieu. La prière de communion se termine par conséquent par le Notre Père.

### **Fraction, élévation & communion**

Les gestes et les paroles de fraction et d'élévation constituent une introduction significative au repas de communion.

L'officiant(e) peut accompagner ses gestes d'un texte biblique comme celui de 1 Co 10,16. Il est clair que cette parole liturgique n'a aucune valeur de consécration mais correspond à une simple présentation à l'assemblée du pain et du vin au moment où elle s'apprête à les partager.

### **Prière d'action de grâces**

Pour conclure, l'officiant(e) prononce une prière en forme de remerciement et de louange pour tout ce qui a été donné dans la communion.

### **Envoi**

Les mots prononcés par l'officiant(e) lors de l'envoi, à la fin du culte, invitent l'assemblée à aller dans le monde pour y vivre sa foi et en témoigner fidèlement. Le verset biblique sur lequel a porté la prédication, lorsque celle-ci revêt un caractère exhortatif, peut être rappelé ici.



## **Bénédition**

La bénédiction atteste à la communauté sur le point de se disperser que la paix de Dieu accompagne chacun de ses membres dans sa mission. Dans la tradition de l'Eglise la bénédiction est le plus souvent trinitaire.

## **Le Baptême**

Baptiser, du grec *baptizein*, qui veut dire « plonger », « faire naufrage », « couler », correspond alors à un geste signifiant que le baptisé est « plongé dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ » (Rom 6,3-11) et qu'il est mis au bénéfice de sa grâce. L'eau du baptême (qu'il s'agisse d'immersion ou d'aspersion) rappelle à la fois la mort et la vie nouvelle en Christ du baptisé. Depuis les origines et en conformité avec les témoignages du Nouveau testament, les chrétiens considèrent le baptême comme un signe de l'appartenance à l'Eglise. Le Synode national du Chambon sur Lignon, 1951, exprime ceci : « Le baptême donne au baptisé le signe de son incorporation au corps du Christ » (Actes du Synode, p.20).

Le baptême revêt donc un caractère communautaire, ecclésial et public : il est le témoignage de la grâce de Dieu pour le baptisé et atteste que nous sommes sauvés par la mort et la résurrection du Christ. C'est aussi la raison pour laquelle la célébration du baptême a lieu lors du culte dominical.

Le baptême d'adulte ou d'enfant est indissociable de la foi : la foi liturgie baptismale comprend donc une confession de foi du baptisé, ou de ses répondants, et de l'Eglise.

Dans le cas du baptême d'enfant, il est demandé aux parents, d'une part, aux parrain et marraine, d'autre part, de prendre des engagements, notamment celui de lui donner une éducation chrétienne et une instruction dans la foi en lien avec la communauté chrétienne.

## **Présentation d'un enfant & bénédiction de sa famille**

Certains parents désirent différer le baptême de leur enfant pour permettre à celui-ci de le demander consciemment et librement au terme d'une démarche personnelle ou d'en garder la mémoire. Ils souhaitent néanmoins associer l'Eglise à leur joie et à leur reconnaissance. La prière de la communauté est alors action de grâces pour la naissance ou l'arrivée de l'enfant et appel de la bénédiction de Dieu sur lui et toute sa famille. Cet acte cultuel, qui devrait avoir lieu peu de temps après la naissance ou l'arrivée au foyer, est de l'ordre de la vie de l'Eglise locale ; c'est pourquoi qu'il se place souvent, dans le déroulement liturgique, au moment de l'échange d'informations locales et de nouvelles de l'Eglise universelle : la présentation d'un enfant au Seigneur et à la communauté prend alors tout son sens et évite la confusion avec le baptême reconnu comme un sacrement (décision XVI-5 du Synode national du Chambon sur Lignon en 1951). Les parents sont encouragés par l'exhortation à demeurer fidèles à la vocation que Dieu leur adresse au sein de l'Eglise locale et à faire découvrir la Parole de Dieu à leur enfant.

## **Langages & attitudes**

### **Le nom de Dieu**

La prière s'adresse à Dieu. Il est plus souvent appelé Père comme l'a enseigné Jésus-Christ. Dans la Bible, le titre Seigneur est attribué à Dieu et au Christ ; il est en général dans la liturgie réservé à Jésus-Christ. Ce choix, essentiellement pédagogique, évite en effet un flou quant à la manière de nommer Dieu dans la célébration du culte et empêche un passage indifférent, mais parfois troublant, entre les mots Dieu, Eternel, Seigneur, Père, le Tout-Puissant, le Christ...

### **Le silence**

Les temps de pause entre certains moments liturgiques marquent également le rythme de la célébration : le silence est réellement propice à l'adoration et à la méditation, c'est pourquoi il doit avoir sa place dans le culte. L'officiant(e) y veillera.





**EGLISE PROTESTANTE  
UNIE DE FRANCE**  
communion luthérienne et réformée

## **EGLISE REFORMEE DE LIMOGES**

### **Pasteur :**

M. Peter HULSHOF  
14 rue de la Réforme 87000 LIMOGES  
Tel/Fax. 05 55 77 22 06  
epudelimoges@free.fr  
www.limoges.epudf.org

### **Cultes :**

Chaque dimanche à 10h30  
au temple 14 rue de la Réforme à Limoges  
(célébration de la sainte-cène lors des fêtes chrétiennes)

*Septembre 2022*